

Séance
ordinaire du 15
juillet 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15^e) JOUR
DU MOIS DE JUILLET DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 h À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6, *absence motivée*

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Trois (3) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Sarah Roussel de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.07.381

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Denis Dubé conseiller du district 6. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.07.382

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et du 17 juin 2019 à 20 h et de la séance extraordinaire du 27 juin 2019 à 7 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ☞ Comptes réguliers : 348 929.09\$
 - ☞ Comptes préautorisés : 2 602 132.42 \$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations au club des 50 ans et plus.
6. Motion de félicitations pour le 50^e de l'école du Mistral.
7. Appui à la Ville de Rimouski pour la présentation de la 57^e finale des Jeux du Québec.

FINANCES

8. Autorisation de versement des dons.
9. Avis de motion d'un règlement abrogeant les règlements 2017-1372 et 2018-1377.
10. Dépôt du projet de règlement 2019-1421 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant les règlements 2017-1372 et 2018-1377.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Acceptation de la politique révisée concernant les absences lors de tempête de neige ou en cas de force majeure.
12. Attribution de permanence à l'aide-horticulteur.

LOISIRS

13. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 4.
14. Autorisation de fermeture de rues pour l'activité « À pied sur ma Jacques-Cartier ».

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Recommandation de paiement – construction de la nouvelle caserne – décompte progressif no 1.
16. Autorisation de changement de statut.

URBANISME

17. Adoption du règlement 2019-1418 pour abroger et remplacer le règlement 515 concernant les demandes de modification du règlement de zonage.
18. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2019-1419 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
19. Adoption du second projet de règlement 2019-1419 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
20. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2019-1420 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.
21. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 3 juillet 2019 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
22. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1140, boulevard Jacques-Cartier.
23. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1017, boulevard Jacques-Cartier.
24. Autorisation d'utilisation d'usage « Entreposage » pour le 1240, Industrielle.
25. Affaires nouvelles
26. Période de questions.
27. Clôture et levée de l'assemblée.

19.07.383

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 3 ET 17 JUIN 2019 À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2019 À 7 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et 17 juin 2019 à 20 h et de la séance extraordinaire du 27 juin 2019 à 7 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 3 juin 2019 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 juin 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du jeudi 27 juin 2019 à 7 h 30 en sa forme et teneur.

19.07.384

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 348 929.09 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 2 602 132.42\$.

ADMINISTRATION

19.07.385

MOTION DE FÉLICITATIONS AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le Club des 50 ans et plus de Mont-Joli fête cette année ses 50 ans d'existence. L'heureux évènement a été souligné en juin dernier à la faveur d'un souper et d'une soirée du 50e anniversaire.

Depuis cinq décennies, le Club des 50 ans et plus joue un rôle actif dans la communauté, par l'organisation de différentes activités de loisirs et d'information pour leurs membres et amis. On doit à ce club plusieurs initiatives, dont l'installation d'appareils de mise en forme, près du carrefour giratoire. Ce Club fait la preuve que la vie active ne s'arrête pas après 50 ans.

POUR CES MOTIFS; il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du Club des 50 ans et plus de Mont-Joli pour ses 50 ans de présence active à Mont-Joli.

19.07.386

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE 50^E DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

L'école du Mistral a souligné le 5 juillet par un souper retrouvailles son 50^e anniversaire de fondation. Une fresque réalisée par Guillaume Gagnon et Jean-Pierre Gagnon, deux artistes de Sainte-Flavie, a été du même coup dévoilée pour commémorer ces 50 ans de présence formatrice dans la communauté mont-jolienne et mitissienne.

L'école du Mistral ou la polyvalente de Mont-Joli, comme on l'appelait à l'origine, a accueilli ses premiers élèves le 29 septembre 1969. Depuis cette date, on estime

à 15 000 le nombre de jeunes gens qui ont fréquenté cette école secondaire. Parmi eux, plusieurs talents et passions se sont manifestés tout au long des 50 dernières années, et d'autres continueront d'éclorre dans l'avenir.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du comité organisateur des fêtes du 50^e anniversaire ainsi qu'à la direction de l'école du Mistral pour les activités de commémoration entourant le 50^e de l'école secondaire de Mont-Joli.

19.07.387

APPUI À LA VILLE DE RIMOUSKI POUR LA PRÉSENTATION DE LA 57^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire présenter sa candidature pour l'obtention de la 57^e finale des Jeux du Québec qui seront présentés en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski possède les ressources et les infrastructures nécessaires pour recevoir ces jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski est en mesure de bien accueillir et recevoir les athlètes et leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski pourra offrir aux participants une expérience inoubliable;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une excellente vitrine pour le développement du sport amateur pour la région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit également d'une vitrine pour l'ensemble des acteurs économiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli pourra collaborer avec la Ville de Rimouski à la réussite de ce grand projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la Ville de Rimouski dans sa démarche pour l'obtention de la 57^e finale des Jeux du Québec.

FINANCES

19.07.388

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Fondation UQAR	campagne annuelle 2019-2020-2021	500\$ annuel
Municipalité de St-Gabriel	Festival Country	30 barrières Scène 20 x 30
Résidents du lac du Gros Ruisseau	Panneaux éducatifs	1 000\$

19.07.389 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2017-1372 ET 2018-1377

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant les règlements 2017-1372 et 2018-1377.

19.07.390 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1421 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2017-1372 ET 2018-1377

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2019-1421 instituant deux programmes de soutien à la rénovation et abrogeant les règlements 2017-1372 et 2018-1377.

Ce règlement favorise la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin sur le territoire de la Ville de Mont-Joli et dont le cadre bâti nécessite des interventions publiques pour en favoriser la mise en valeur.

Le règlement est divisé en deux volets, un programme Rénovation Québec pour la partie résidentielle admissible d'un bâtiment et subventionné par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et le volet rénovation de façades commerciales pour la partie commerciale d'un bâtiment à vocation mixte et/ou bâtiment à vocation exclusivement commerciale défrayé par la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.07.391 ACCEPTATION DE LA POLITIQUE RÉVISÉE CONCERNANT LES ABSENCES LORS DE TEMPÊTE DE NEIGE OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la politique révisée concernant les absences lors de tempête de neige ou en cas de force majeure.

Le conseil a pris connaissance de cette politique et l'approuve.

19.07.392 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À L'AIDE-HORTICULTEUR

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2018, le conseil octroyait le poste d'aide-horticulteur à monsieur Simon Goyette;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation prévue à la *Convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli* est maintenant complétée et que l'évaluation réalisée par le supérieur de monsieur Goyette s'est avérée positive;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Simon Goyette au poste d'aide-horticulteur au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli.

LOISIRS

19.07.393 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 4 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 1 070 646.44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 1 070 646.44\$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

19.07.394

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR L'ACTIVITÉ « À PIED SUR MA JACQUES-CARTIER »

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autorise la fermeture de rues dans le cadre de l'activité « À pied sur ma Jacques-Cartier » organisée par la Maison de l'Espoir le 17 août prochain.

La rue Jacques-Cartier entre les rues René-Lepage et Hôtel de Ville ainsi que les rues Verreault, Doucet, Sanatorium, de la Grotte, seront fermées à cette occasion de 9 h à 16 h 30. Les services d'un journalier seront requis pour le montage et démontage des tréteaux et des détours à cette occasion.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.07.395

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE– DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Réjean Madore a présenté une demande de paiement no 1 pour la construction de la nouvelle caserne au montant de 364 925.56 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 1 par les firmes Stantec et Atelier 5 ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 364 925.56\$ incluant les taxes à Construction Réjean Madore.

19.07.396

AUTORISATION DE CHANGEMENT DE STATUT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le changement de statut de quatre pompiers à l'essai soit messieurs Martin Chassé, Benoit Dutil, Jérémie Lévesque et Stéphane Carrier pour le statut de pompier suite à la fin de leur période de probation de 12 mois.

URBANISME

19.07.397

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1418 POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT 515 CONCERNANT LES DEMANDES DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1418 pour abroger et remplacer le règlement 515 concernant les demandes de modifications du règlement de zonage.

Ce règlement revoit la procédure quant aux demandes de modification au règlement de zonage et les étapes nécessaires à celles-ci.

Aucune modification n'a été faite entre le dépôt du règlement et son adoption.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

19.07.398 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1419 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur Martin Soucy, maire, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2019-1419 modifiant divers éléments du règlement de zonage. Monsieur Alain Thibault conseiller responsable de l'urbanisme, est présent pour répondre aux questions.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

19.07.399 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1419 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2019-1419 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.07.400 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1420 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

Monsieur Martin Soucy, maire, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2019-1420 modifiant divers éléments du règlement de zonage. Monsieur Alain Thibault conseiller responsable de l'urbanisme, est présent pour répondre aux questions.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

19.07.401 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 3 JUILLET 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi du 3 juillet 2019 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 51 permis de rénovation pour une valeur de 888 226 \$;
- L'émission de 4 permis de construction pour une valeur de 2 660 300 \$;
- Deux demandes de dérogation mineure;
- Deux demandes de PIIA.

19.07.402 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1140, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Beaulieu a déposé une demande de permis pour remplacer le revêtement extérieur sur le côté et à l'arrière de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 126 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de monsieur Beaulieu dans le cadre règlement 2009-1216 sur les PIIA.

19.07.403

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1017, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE Gestion Famille Ouellet a déposé une demande de permis pour implanter une enseigne autonome devant le commerce;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Famille Ouellet Inc. a déposé le visuel de l'enseigne projetée;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 105 (CMC) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de Gestion Famille Ouellet dans le cadre règlement 2009-1216 sur les PIIA.

19.07.404

AUTORISATION POUR LA RELOCALISATION DE LE FOURRIÈRE MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'entreprise Remorquage provincial D'Anjou Inc (fourrière 09003) localisée au 1790, Isidore-Lechasseur à relocaliser ladite fourrière 09003 au 1240, Industrielle à Mont-Joli afin d'y entreposer les véhicules saisis et accidentés. Cet espace qui servira de lieu d'entreposage satisfait les exigences du règlement d'urbanisme de la zone 113 (ILD).

19.07.405

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire aimerait féliciter le comité organisateur de la Fresqu'Ô fête sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Labonté et remercier les employés qui ont travaillé bénévolement lors de ces activités.

19.07.406

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette mentionne qu'il a un doute sur le chiffre de 15 000 étudiants au Mistral.

Madame Sonia Lévesque, directrice des communications mentionne que ce chiffre a été fourni par la Commission scolaire.

Monsieur Marcel Fréchette fait mention de sa rencontre avec un chien qui a l'apparence d'un Pitbull et que le chien aurait été tenté de le mordre. Il demande à ce que le conseil municipal se penche sur l'aspect préventif du règlement des chiens dangereux. Il mentionne qu'il existe des techniques pour évaluer le potentiel de risque d'un chien. Il mentionne également que le règlement devrait plutôt réglementer la taille des chiens plutôt que la race.

Monsieur Martin Soucy, mentionne que ces commentaires sont très intéressants.

19.07.407

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière